



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**

Accusé de réception en préfecture
0412310080620180126-DELIB2018-74-DE
Date de télétransmission : 07/12/2018
Date de réception préfecture : 07/12/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 NOVEMBRE 2018**

Le 26 novembre deux mille dix-huit, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 19 novembre, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Nombre de membres en
exercice : 27

Nombre de membres
présents : 18

VOTE : 22

Pour : 19

Abstention : 1

(Mme THIBAUT pour
cause de retrait de la
CCSR)

Contre : 2

(Mme GASSELIN et M.
COLART)

Adopté à la majorité

Étaient présents : 18

LA FERTE IMBAULT : Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

MARCILLY-EN-GAULT : Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE : Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,

SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Madame Emmanuelle ROEKENS, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, Madame Corinne PÉNICAUD, Monsieur Max BURON, délégués titulaires,

SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,

THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, Madame Mauricette ROQUE, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 4

Monsieur Jean CHICAULT, pouvoir à Monsieur POUJADE

Madame Françoise VANDEMAELE, pouvoir à Madame LALLOIS

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, pouvoir à Monsieur PAVY

Monsieur Stéphane DOUADY, pouvoir à Madame ROEKENS

Absents sans pouvoirs : 5

Madame Marie-Laure CHOLLET

Madame Stéphanie DARDEAU

Monsieur Philippe DEBRÉ

Monsieur Jean-Yves THÉMIOT

Madame Marie-Lise CARATY

Secrétaire de Séance : Madame Christiane LALLOIS

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

07/12/2018

Publié / Notifié le :



**2018-74: AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019**

Conformément à l'article L1612-1 alinéa 3 du CGCT, le Conseil Communautaire peut autoriser, l'ouverture d'une ligne de crédits d'investissement en préalable au vote du budget primitif de l'année N+1. Cette autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement précise le montant et l'affectation des crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le PLUi et le projet de reconstruction de la piscine intercommunale vont générer des dépenses d'investissement dès le début d'année.

Afin de procéder au règlement de ces dépenses, il est nécessaire d'ouvrir une ligne d'investissement dans la limite précisée ci-avant, 25% du solde de 394 648,98 € voté en 2018 ; soit 98 662 €.

Il vous est donc proposé d'ouvrir une ligne de crédit d'investissement pour l'exercice 2019 à hauteur de :

- 30 000 € au chapitre 20 du budget général
- 60 000 € au chapitre 21 du budget général

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** l'ouverture au titre de l'exercice 2019, les crédits d'investissement suivant sur le budget principal :
 - 30 000 € au chapitre 20
 - 60 000 € au chapitre 21
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction, la réalisation et au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,


Olivier PAVY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
29 bd de la République
41300 SALBRIS
Tél. : 02 54 96 23 00
solognedesrivieres@ccsr.fr
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES